



**Communiqué
DE PRESSE**

La FNAB dénonce un détournement des aides à la conversion en bio

Paris, le 03/09/2024

Au cours d'une année difficile pour les conversions en Agriculture Biologique, la FNAB s'oppose fermement à un mouvement de contournement des aides publiques de la PAC, au moyen de la déclaration de surface en production de coriandre bio

A en croire les bilans agglomérés des surfaces déclarées en agriculture biologique, la production de coriandre bio française vit une conjoncture exceptionnelle ! La surface déclarée en 2023 (2036 ha) est le double de celle de 2022 (1092 ha), et douze fois plus importante que celle de 2020 (158 ha). Pour la seule Occitanie et la seule production de coriandre, 11 000 ha de surfaces auraient été déclarées pour la campagne PAC actuelle, ce qui représente 63% de la surface totale de plantes aromatiques et médicinales (PPAM) bio de toute la France (17 241 ha en 2023)!

Un véritable contournement des aides à la conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)

Un nombre de plus en plus important de producteurs conventionnels en grandes cultures, attirés par les hauteurs de rémunération de l'aide Conversion (900€/ha pour la coriandre) intègrent la coriandre bio dans des proportions importantes (souvent plus de 3 ha), là où les producteurs de PPAM dédient rarement plus de 2ha à cette production. Pire, elle n'est pas ramassée, il n'y a aucune intention de la commercialiser.

La FNAB condamne fermement le détournement des aides bio

Les aides à la conversion viennent compenser une perte financière pour des producteurs qui changent leur système de production et ne peuvent pas valoriser tout de suite leurs produits en bio sur le marché. Cultiver la coriandre dans ces conditions, sans intention de la commercialiser, s'éloigne d'une démarche de production de valeur ajoutée pour la filière et constitue un détournement des aides bio prévues par la PAC. La FNAB refuse que les aides bio soient dévoyées et souhaite éviter tout effet d'aubaine.

La FNAB travaille avec l'ensemble des services de l'Etat pour empêcher tout stratagème de contournement de la CAB, que cela soit par la déclaration de surfaces de coriandre bio ou tout autre mode opératoire. Pour l'année 2024, la décision de plafonner l'aide conversion coriandre est le meilleur moyen d'éviter ces détournements. Pour l'année 2025 l'ensemble des familles professionnelles tentera d'identifier les autres cultures susceptibles de faire l'objet de détournement des aides sans mise en marché.

Alors que la bio connaît une crise sans précédent, détourner des aides qui auraient pu bénéficier aux producteurs bio relève d'un cynisme effroyable.

Contact presse : Philippe Camburet 06 77 94 85 19